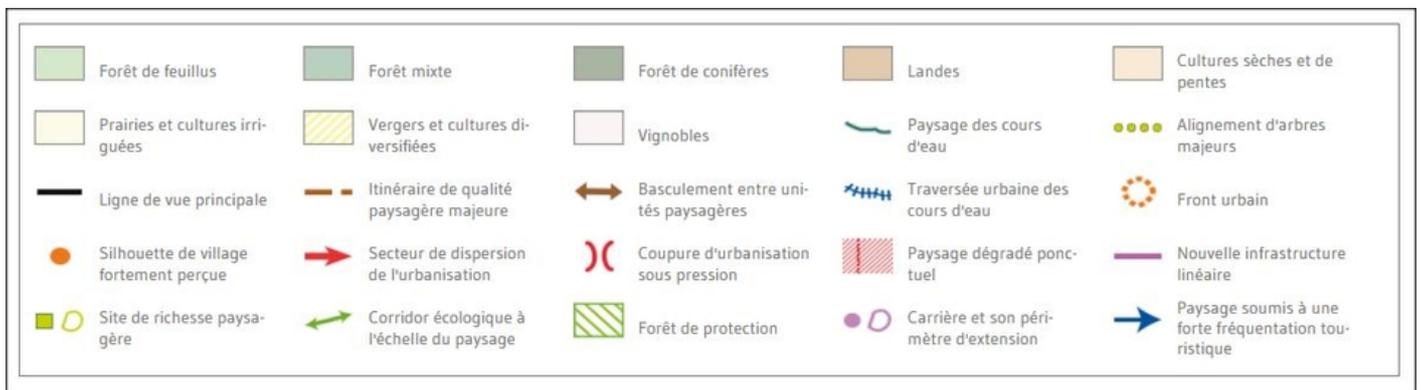


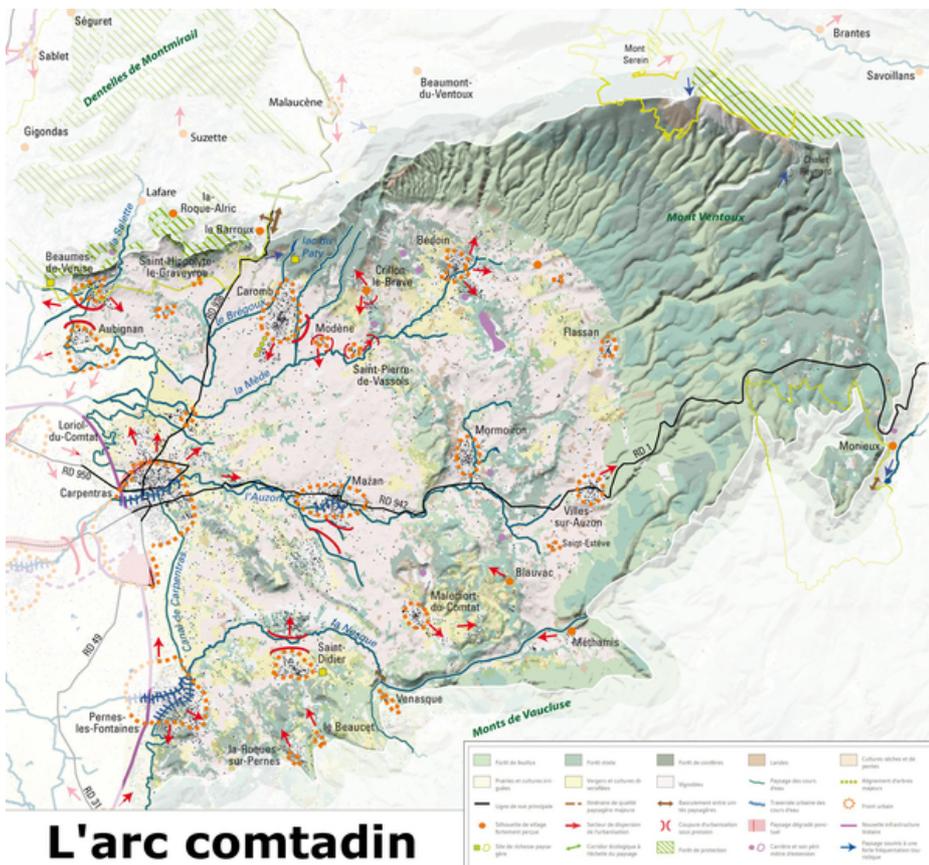
Enjeux paysagers de l'arc Comtadin

Une meilleure accessibilité facteur de déstabilisation

La pression de l'urbanisation qui a modifié fortement le paysage de la plaine comtadine s'atténue au-delà de Carpentras. Des constructions neuves, quelques lotissements, ont été construits, mais le paysage urbain reste encore celui des villages groupés. L'aménagement du contournement de Carpentras, en prolongement de la voie rapide d'Avignon, et la réouverture de la ligne de chemin de fer, vont créer une pression nouvelle sur ce territoire. Déjà, des zones d'activités se construisent aux abords des villages. Une plus forte attractivité sera un facteur d'évolution paysagère rapide.



Cliquer sur l'image pour avoir un aperçu



Gérer durablement les grandes structures du paysage

 Les limites de l'unité sont marquées par les versants du Ventoux et des Monts de Vaucluse. Les collines secondaires, comme le Limon, sont aussi des éléments structurant du paysage. La gestion forestière a un impact très fort dans le paysage et la protection contre l'incendie constitue un enjeu majeur. A court terme, les coupes d'exploitation doivent être de forme et de dimension permettant une bonne intégration paysagère. A moyen terme, la conversion de certains peuplements vers des formes irrégulières est à rechercher. Le renouvellement des peuplements, issus des campagnes de reboisement "RTM" est à prévoir et orienter, tout en intégrant le phénomène du réchauffement climatique, dans le choix des essences à favoriser, pour éviter d'importants dépérissements dans le futur. La création d'une réserve de biosphère en 1990, dans le cadre du programme « MAB » de l'UNESCO, concerne une vaste portion de ce territoire. La gestion de cette réserve vise une protection très stricte du sommet du massif et de secteurs limités, classés en « zone centrale », avec priorité à la protection biologique : cédraie, gorges de la Nesque et tête de l'Ermine pour cette unité. Une préservation plus globale concerne le territoire environnant classé en « zone tampon » et « zone de transition », visant un développement durable.

 Une diversité agricole a réussi à se maintenir malgré une forte extension des surfaces de vignobles. Des vergers d'amandiers ont été replantés. Des friches se signalent, liées à une spéculation urbaine ou en attente d'une nouvelle mise en culture. La revalorisation de ces friches représente un enjeu paysager. Des initiatives ont été entreprises pour préserver la qualité des produits et soutenir leur commercialisation, avec par exemple : la marque "les Monts de Venasque" pour la cerise, le développement de sentiers vigneron.

 Les ripisylves (Mède, Auzon, Nesque...) ont parfois été réduites par les aménagements urbains et agricoles. Elles ne sont parfois plus lisibles dans le paysage comme un couloir continu ; de ce fait elles ont également une moindre valeur écologique. Leur préservation et leur reconstitution sont des enjeux d'avenir. Ces cours d'eau offrent une potentialité pour des cheminements doux, l'accessibilité pour les piétons peut être développée. L'aménagement des cours d'eau présente un enjeu majeur en raison de leur potentiel paysager d'une part, et des risques d'inondation d'autre part.

 Un alignement de pins est particulièrement notable à Caromb, avenue de l'Europe en direction de Carpentras : il donne à cette entrée du village une qualité spécifique.

Valoriser les paysages fortement perçus

 Les routes Carpentras-Sault (D942) et Carpentras-Malaucène (D938) sont des axes importants de découverte du département. Leurs profils et les premiers plans de perception doivent être soignés.

 Des itinéraires sont à préserver, comme la route de Malemort à St- Estève (D5-D14), par le maintien de leur profil et l'entretien de leurs abords.

Le passage vers l'unité paysagère des Monts de Vaucluse est marqué par un resserrement de grande qualité paysagère à Venasque, de même qu'au Barroux entre les trois unités paysagères : les collines de Vaison, les Dentelles de Montmirail et l'Arc comtadin. Ces lieux de basculement sont à ménager.

Prendre en compte les enjeux paysager liés à l'urbanisation et aux grands projets

 En ville la continuité paysagère et écologique de la traversée des cours d'eau doit être préservée, et la qualité de la façade urbaine affirmée : il s'agit d'un enjeu pour la traversée de l'Auzon à Mazan et Carpentras.

 La perception d'un bourg s'appuie sur la qualité du front urbain, la forme de sa silhouette et la qualité de ses entrées. L'extension urbaine doit prendre en compte ces éléments. La proximité du front urbain avec

une autre structure paysagère majeure (cours d'eau, versant boisé) doit encourager à une prise en compte spécifique : comme Villes-sur-Auzon et la zone boisée du Petit Défens. Des aménagements routiers ponctuels, notamment de nombreux ronds-points, ont été réalisés. Ils banalisent les entrées de villages.

- Certains villages perchés ont jusqu'à présent pu maintenir l'intégrité de leur site et les perceptions qu'on a de leur silhouette, comme Blauvac et Méthamis. Il s'agit de maintenir cette qualité dans la durée.
- ➔ La pression d'urbanisation est forte du fait de la proximité de Carpentras et du nouveau contournement routier de cette ville. Des lotissements sont construits en périphérie de villages et un habitat dispersé s'est fortement développé. Ces constructions nouvelles se signalent souvent par leur architecture banalisée, la teinte de leurs enduits ou lorsqu'elles sont implantées sur les versants et crêtes.
-)(L'étalement urbain conduit à créer un continuum urbain entre certains bourgs, effaçant des frontières historiques et paysagères. Entre Caromb, Modène, Saint-Pierre-de-Vassols par exemple, les limites sont très tenues.
- ➔ Des aménagements touristiques et de loisirs ont été réalisés sur plusieurs communes : campings, plans d'eau, aires de jeux et de pique-nique. Le sommet du Ventoux est un site de forte fréquentation. La réserve de biosphère protège le sommet du Ventoux depuis 1990, outre le site inscrit décrété en 1942. La "station" du chalet Reynard sur le versant sud du Ventoux a conservé une taille modeste. Pour ces sites, ainsi que celui du lac du Paty, qui connaissent une importante fréquentation saisonnière, une démarche favorable à un développement touristique durable, prenant notamment en compte la problématique du stationnement, est entreprise afin de conserver « l'esprit des lieux » : labellisation du site "lac et collines du Paty" au sein du réseau des espaces naturels sensibles départementaux, projet de réhabilitation du sommet du Ventoux par le syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux.

Préserver les sites de richesse paysagère ou écologique

- O Le sommet du Ventoux est un site inscrit. A Saint-Didier, le « jarditrain » est labellisé « jardin remarquable » par le Ministère de la culture.

Les grands projets, enjeux paysagers à court terme

Ce territoire est partie intégrante du projet de PNR du Mont-Ventoux. Le SCOT de l'Arc Comtat Ventoux, en cours d'élaboration, concerne 30 communes, pour l'essentiel dans cette unité paysagère. Des « enveloppes d'urbanisation préférentielles » ont été définies pour chaque commune, au sein desquelles 80% des constructions devront être réalisées en densification de l'existant. 20% des constructions pourront être réalisées en extension du tissu urbain existant. Une vigilance est à prévoir dans la mise en oeuvre de ces projets, notamment par l'intégration d'opération d'aménagement et de programmation dans les PLU des communes. Plusieurs projets de zones d'activités sont prévus, pour une capacité d'environ 140 ha, principalement à Carpentras (95 ha), Mazan (renforcement de la zone existante), et autour d'Aubignan. La COVE intègre des règles paysagères et d'aménagement pour la réalisation de ces zones.

- O La carrière de gypse de Mazan a conduit à l'érection d'un important terril. Un aménagement et des plantations en réduisent l'impact ; toutefois sa forme et son couvert homogène limitent son intégration paysagère. Les autres exploitations sont moins visibles de par leur situation en fond du bassin. Toutefois, certaines, comme celle de Bédoin très étendue, se signalent dans le paysage.
- Le contournement de Carpentras, une nouvelle voie rapide, est en cours de réalisation. Le SCOT prévoit plusieurs autres projets : déviation de Mazan, de Sarriens, déviation sud-ouest de Carpentras.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Hôtel du Département

Rue Viala - 84909 Avignon Cedex 09